

Où en est-on du DROIT AU LOGEMENT des TRAVAILLEURS IMMIGRÉS VIVANT SÉPARÉS DE LEURS FAMILLES ?

RÉUNION PUBLIQUE

Vendredi 18 février 2022 à partir de 19h

Salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, métros Sentier ou Les Halles

Il n'y a pas si longtemps, les travailleurs immigrés vivaient (et vivent encore pour certains) dans du sous-logement de non-droit (taudis, hôtels meublés, foyers...). Depuis quelques années, l'État français mène une politique de cherté et de rareté du logement, mais aussi une politique de contrôle totale des populations exclues du logement ordinaire : travailleurs immigrés vivant séparés de leur famille et personnes précarisées (au RSA, sans revenus fixes comme beaucoup de jeunes, aux faibles revenus comme les femmes seules avec enfants...).

Le produit trouvé par l'État pour mener cette politique, c'est le logement-foyer dans ses différentes déclinaisons, et surtout la **RÉSIDENCE SOCIALE**. Les opérateurs sont les sociétés gestionnaires spécialisées dans ce logement sous contrôle qu'ils appellent le logement « accompagné » dont le chef de file est l'Adoma (ex-Sonacotra) avec ensuite sur l'Île-de-France, l'Adef, Coallia, Hénéo.

LE TOUT CONTRÔLE, LE NON-DROIT, L'AUTORITARISME PERMANENT

--**Aucun droit à la vie privée et familiale**, refus de tout droit à vivre avec une personne de son choix, avec un fils ou un père... même dans un très grand studio, règlements intérieurs de caserne, imposés par la force et le chantage, gestion infantilissante, une seule clé non reproductible, mais par contre utilisation abusive par le gestionnaire d'un passe ouvrant tous les logements et multiplication des violations de domicile dans les studios...

--**Mise en place d'un passage à la clé électronique** permettant de renforcer le contrôle des résidents (entrées, sorties, durées...) à partir du bureau du gérant ; installation de caméras de surveillance partout,

--**Appropriation par les gestionnaires des espaces communs** (salles de réunions, de restauration, espaces de rencontre...) destinés pourtant selon la loi à la *vie collective des résidents*,

--**Absence de tous les droits et garanties** octroyés aux locataires en ce qui concerne le maintien dans les lieux et les recours contre **les expulsions, qui aujourd'hui se multiplient**, le plus souvent pour hébergement de proches et peuvent alors devenir de vraies charrettes visant le remplacement des populations, par exemple chez Adoma.

C'EST UNE SITUATION INTOLÉRABLE

qui pousse les travailleurs vivant séparés de leur famille en dehors de ces résidences *anti-sociales*. On peut résumer le message ainsi : « sortez de ces résidences, vous, travailleurs immigrés isolés, afin que j'y place mes précaires exclus du logement ordinaire ; si les HLM ne peuvent pas vous accueillir, tant pis, vous travaillerez pour enrichir les marchands de sommeil, anciens et nouveaux. »

PARTICULIÈREMENT POUR LES RETRAITÉS

Une fois à la retraite quoi de plus normal que de vouloir aller retrouver sa famille au pays d'origine. Oui mais les habitudes et les sociabilités acquises ici pendant toute leur vie d'adultes et surtout le suivi des soins (de nombreux travailleurs immigrés sont atteints par de graves pathologies liées aux métiers durs et polluants qu'ils ont exercés), tout cela fait que ces retraités font des allers-retours entre leur pays d'origine et la France. Le Parlement a deux fois, sous un gouvernement de droite puis sous un gouvernement socialiste, voté une loi permettant aux retraités de retourner vivre au pays tout en pouvant revenir, en particulier pour se faire soigner. Mais la loi a été rendue inapplicable avec certains articles mal rédigés, des décrets d'application contraires à l'esprit de la loi, et enfin par les pratiques actuelles des services de l'État. Aujourd'hui les retraités sont les premiers expulsés de leur logement.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS

que les associations, les syndicats, les candidats, les partis et tou.te.s les élu.e.s progressistes s'engagent avec nous pour un VRAI DROIT AU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS VIVANT SÉPARÉS DE LEUR FAMILLE mais aussi pour tou.te.s les précaires « logés » dans ces résidences :

--un nouveau statut avec tous les droits et garanties des locataires pour des RÉSIDENCES POUR TRAVAILLEURS ISOLÉS (*détail des propositions dans la brochure éditée par le Copaf*)

--droit au va-et-vient pour les retraités ayant vécu loin de leur famille

--droit aux HLM pour tous et donc construction massive de logements sociaux

--développement de projets d'habitat collectif ou participatif portés par les futurs habitants

RÉUNION PUBLIQUE

Vendredi 18 février 2022 à partir de 19h

Salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, métro Sentier ou Les Halles

Collectif pour l'avenir des foyers :

Pour tous contacts : copaf.ouvaton.org / copaf@copaf.ouvaton.org /

Tél. 06 75 01 30 49 / 06 45 51 87 37 / 06 87 61 29 77